

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 14 juin 2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 13 juin 2018 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **10**

Votants **10**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2018

Date d'affichage du procès-verbal : 18 juin 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le treize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. BOSSON Julie - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - MOULIN Stéphanie - STALDER-MEYER Sandrine**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 mai 2018 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 2 mai 2018.

2. Centre de Gestion de la Drôme

➤ Avenant n° 1 à la convention d'assistance retraite (2015-2017)

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 à la convention Assistance Retraite, proposée par le Centre de Gestion de la Drôme, qui a pour objet de confier au Centre de Gestion de la Drôme la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRA (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Le Conseil Municipal, dans un souci de favoriser une bonne gestion des dossiers de retraite, autorise le Maire à signer cette convention.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Monsieur le Maire rappelle la convention n° 2012-07 et l'avenant n° 1 de partenariat entre le CDG et la commune pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Il présente le projet d'avenant n° 2 à la convention n° 2012-07 du 17 février 2012, établi par le CDG qui propose de renouveler pour nos services l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail qui se traduira par un rapport. Le tarif de cette mission est fixé par délibération du CA du CDG. Pour l'année 2018, il a été fixé à 294 € par jour pour les collectivités affiliées et 444 euros par jour pour les communes non affiliées.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention n° 2012-07 du 17 février 2012.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle prestation proposée par le CDG26 qui consiste à une mission expérimentale de médiation préalable obligatoire.

En effet, la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux.

La procédure de médiation sera une alternative au contentieux, cela signifie que l'agent qui contestera une décision saisira d'abord le médiateur dans le délai de recours contentieux de 2 mois.

Dans un premier temps, le CDG propose d'adhérer à cette mission et dans un deuxième temps de signer une convention d'adhésion.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à la mission et autorise le maire à signer la convention

Adopté : une délibération sera prise.

3. Valence Romans Agglomération : Procès-verbal de mise à disposition des biens :

Monsieur le Maire présente le procès-verbal établi par Valence Romans Agglo relatif à la mise à disposition des biens, suite à la fusion de la CCR et VRA.

Compte tenu de ses compétences, l'agglo met à disposition le bowl, le mobilier des aires de pique-nique financés par la Communauté de Communes de la RAYE.

4. Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) :

Monsieur Gérard REVOL expose que le règlement européen sur la protection de données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 est applicable depuis le 25 mai et remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France...

Les communes sont responsables du traitement de leurs données dès leur conception et doivent recenser puis tenir un registre des activités de traitement comprenant leurs finalités, les personnes concernées, les destinataires, les durées de conservation ... pour s'assurer du respect de ces règles, les communes vont devoir désigner un délégué à la protection des données ou DPO (data protection officer).

Monsieur Gérard REVOL indique que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I, qui est notre prestataire pour les logiciels, propose de mutualiser ce service et de désigner comme DPO leur Président Monsieur Jean-Pierre MARTIN.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix de ce délégué, soit en interne, soit par le biais du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Adopté : une délibération sera prise.

5. Projet « Bibliothèque » et « Salle des Fêtes » : Point sur les projets

• **Bibliothèque :** Le projet suit son cours. Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil, il avait présenté les diverses subventions sollicitées, notamment celle par le biais de l'État : le **Contrat de Ruralité**. Afin de compléter notre dossier de subvention, il est nécessaire de délibérer sur cette demande d'aide.

Adopté : une délibération sera prise pour solliciter l'État par le biais du Contrat de Ruralité.

• **Salle des fêtes :** Présentation de 4 hypothèses d'aménagement proposées par l'architecte. Au vu de cette réorganisation, il est souhaitable que le conseil se réunisse afin de discuter et de réfléchir sur cette nouvelle orientation. Une commission élargie se réunira afin d'envisager toutes les orientations possibles **le 21 juin à 20h15 en Mairie**.

6. Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Raye (ALSH)

Mr le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs Intercommunal de la RAYE. La mise en place pourrait se faire comme suit :

À compter 1^{er} juillet prochain par un **emploi saisonnier (accroissement saisonnier d'activité) et un stagiaire**

À compter du 1^{er} septembre prochain, il faut prévoir la **Reconduction du contrat du directeur et un animateur permanent qui pourrait être recruté par le biais des nouveaux contrats aidés PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Le reste des besoins en personnel sera couvert par du personnel déjà en poste.

Adopté : les délibérations nécessaires au bon déroulement de l'ALSH seront prises.

7. Règlements :

Monsieur le Maire présente les projets de règlements relatifs au **Cimetière Communal et aux Salles Communales**. Après commentaires, les règlements sont validés à l'unanimité.

Adopté : une délibération sera prise.

8. Voirie 2018

Monsieur Michel GRANDOUILLE indique qu'après consultation, quatre entreprises ont répondu au marché « travaux de voirie 2018 », EUROVIA, CHEVAL, E26 et TP REALISATION et qu'après analyse des plis par la commission « VOIRIE », l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise CHEVAL, pour un montant de 25 322.60 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à commander les travaux.

Adopté : Une délibération sera prise.

9. Urbanisme :

➤ **OAP des JAYETTES :** La commune avait sollicité EPORA pour acheter les terrains et permettre à un opérateur de proposer une opération d'aménagement. Compte-tenu des délais demandés par EPORA, le Conseil Municipal propose de solliciter Valence Romans Habitat opérateur public de Valence Romans Agglo pour acheter les terrains et proposer un projet d'aménagement. EPORA pouvant rester en soutien des acquisitions.

➤ **Déclaration Préalable :**

- Déposée par Stéphanie MOULIN pour la réfection d'un mur endommagé
- Déposée par Odette GAUTHIER pour l'extension d'un hangar existant

➤ **Permis de construire :**

- Déposé par M Mme Rainier MOUTOT pour la construction d'une maison d'habitation au quartier Coton

10. Questions diverses :

➤

La séance est levée à 22h45

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 18 juillet 2018 à 20h30